

## Devenir membre de ma coopérative funéraire 10 bonnes raisons

## Le réseau des coopératives funéraires

## Soutenir les parents en deuil

### Par mon adhésion à la Coopérative...

1. J'ai accès au programme Solidarité et à une gamme de produits et services de qualité qui répondent vraiment à mes attentes.
2. Je choisis une entreprise reconnue pour son approche humaine et professionnelle.
3. J'affirme mes valeurs d'entraide, de démocratie, d'équité et d'engagement envers le milieu.
4. J'encourage une organisation locale qui, appartenant entièrement à ses membres, ne peut être vendue à des intérêts étrangers.
5. J'appuie l'économie locale et régionale.
6. Je réalise des économies et je contribue au maintien de prix abordables sur les services funéraires dans ma région.
7. Je deviens copropriétaire de la Coopérative et je prends part à ses orientations futures.
8. J'ai la possibilité de transférer mon contrat d'arrangements funéraires préalables dans 100 points de service au Québec.
9. Je joins un réseau qui compte plus de 150 000 membres présents partout à travers le Québec.
10. J'ai accès gratuitement à de l'information objective et de la documentation pratique.

- **27 coopératives**
- **Plus de 100 points de service**
- **150 000 membres partout au Québec**
- **Des économies importantes**
- **Une approche humaine et professionnelle**

**NOUS SOMMES RICHES...  
de nos valeurs**



Un simple geste de  
**Solidarité**



## Solidaire dans la perte d'un enfant

**N**ous savons que la perte d'un enfant est probablement l'événement le plus bouleversant qui puisse survenir dans la vie d'une famille. Fidèle aux valeurs d'entraide et de solidarité qui sont le fondement du mouvement coopératif, le réseau des coopératives funéraires du Québec a voulu démontrer de façon tangible son soutien aux familles éprouvées par ce deuil.

C'est dans cet esprit que le programme Solidarité a vu le jour. Ce programme permet d'offrir une réduction importante des coûts reliés aux funérailles des membres\* qui perdent un enfant.

Nous comprenons à quel point il est important de se sentir appuyé lors d'une telle épreuve. C'est pourquoi nous tenons à être à vos côtés.



La Coopérative a été créée par et pour les membres. Chaque année, les surplus sont réinvestis pour améliorer les services offerts. Les membres ont donc décidé d'utiliser une partie des surplus pour créer le programme Solidarité.

Ainsi, lors du décès d'un enfant de 14 ans et moins, la Coopérative assumera les coûts reliés à ses propres biens et services, jusqu'à concurrence de 2 500 \$\*, sauf lorsqu'un programme gouvernemental s'applique.

## Comment participer au programme Solidarité?

Simplement en devenant membre de la coopérative. Vous joignez les 150 000 membres du plus grand réseau de salons funéraires au Québec. Vous joignez ainsi votre voix à ceux et celles qui posent un geste de solidarité envers les familles qui perdent un enfant.

## Pour plus d'information

N'hésitez pas à contacter un représentant de la Coopérative afin de recevoir des renseignements sur les produits et services suivants (sans obligation et sans pression):

- le programme Solidarité
- l'adhésion à la Coopérative
- les arrangements préalables
- le dépôt de volontés
- les activités destinées aux membres
- le guide *Une approche responsable*
- la revue *Profil*

Une présentation de votre coopérative funéraire



LES COOPÉRATIVES  
FUNÉRAIRES  
DU QUÉBEC

\* Voir les détails auprès de la Coopérative.

\* Voir les détails auprès de la Coopérative.